

**TOURNOI NATIONAL B « LOT OF SPIN » organisé par le TENNIS DE
TABLE BRETENOUX BIARS les 7 et 8 septembre 2024 au COSEC DE
BIARS SUR CERE**

Article 1 : Le tennis de table BRETENOUX BIARS organise son 4eme tournoi NATIONAL B de tennis de table au COSEC DE BRETENOUX BIARS (rue Léo LAGRANGE 46130 BIARS SUR CERE) les 7 et 8 septembre 2024

Article 2 : Le JUGE ARBITRE du tournoi sera Mr ALBERT Jean Loup (JAN)

Article 3 : Le tennis de table BRETENOUX BIARS se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau si le nombre d'engagés est insuffisant

Article 4 : Les règlements de la FFTT seront appliqués notamment en matière de revêtements et de collage

Article 5 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi

Article 6 : Le pointage aura lieu 30 minutes avant le début de chaque tableau. Pour le déroulement des tableaux merci de voir article 18 et 19

Article 7 : Le tennis de table BRETENOUX BIARS décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du COSEC et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueurs ou spectateurs

Article 8 : La compétition se déroulera sur 16 tables homologuées FFTT

Article 9 : Un joueur ou une joueuse pourra participer à maximum 3 tableaux par jours. Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau P (féminines)

Article 10 : Les droits d'inscription sont fixés à 8 euros par tableau

Article 11 : La dotation du tournoi est fixée à 3530 euros en chèques, des bons d'achat (speed and spin) et des lots divers seront également décernés aux participants

Article 12 : Les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou mail jusqu'au vendredi 06/09/2024 à 12h00 les droits d'inscription seront réglés sur place lors du pointage. Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place, le jour même, en accord avec le juge arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux

Inscriptions = SMS 06 78 05 17 31 Frédéric LHERM

Mail = ttbretenouxbiars@yahoo.fr

Article 13 : Une tenue sportive et le port de chaussures de sport est obligatoire

Article 14 : Les balles utilisées seront en plastique (homologuées ITTF) et fournies par les joueurs

Article 15 : Toutes dégradations seront prises en charge par le ou les auteurs

Article 16 : Les tableaux seront les suivants

Jour	Numéro	Heure	Catégorie	1er	2eme	3eme et 4eme
Samedi	A	09h00	500 à 1399	50 euros	40 euros	15 euros
	B	10h00	500 à 799	50 euros	40 euros	15 euros
	C	12h00	Doubles < 3600 points	50 euros	40 euros	15 euros
	D	11h00	500 à 1799	50 euros	40 euros	15 euros
	E	13h00	Toutes catégories	380 euros	280 euros	70 euros
	F	14h00	500 à 1199	50 euros	40 euro	15 euros
	G	15h00	Doubles < 1600 points	50 euros	40 euros	15 euros
	H	15h00	TOP 16	160 euros	90 euros	50 euros
	I	16h00	500 à 999	50 euros	40 euros	15 euros
	HA	17h00	HARDBAT	50 euros	40 euros	15 euros
Dimanche	J	09h00	500 à 1699	50 euros	40 euros	15 euros
	K	10h00	500 à 1099	50 euros	40 euros	15 euros
	L	11h00	500 à non numéroté	100 euros	80 euros	30 euros
	M	12h00	500 à 1299	50 euros	40 euros	15 euros
	N	13h00	500 à N°100	100 euros	80 euros	30 euros
	O	14h00	500 à 1499	50 euros	40 euros	15 euros
	P	15h00	Féminines Toutes catégories	200 euros	80 euros	30 euros
	R	12h00	Jeunes < 18 ans	50 euros	40 euros	15 euros

Article 17 : Tout joueur en retard de 5 minutes après le deuxième appel de son nom sera déclaré forfait de ce tableau

Article 18 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie

Article 19 : Tous les tableaux débutent en poule de 3 avec deux qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 20 : Une buvette sera mise en place les deux jours afin que les joueurs joueuses et spectateurs puissent se restaurer.

Article 20 : Le tirage au sort aura lieu 30 minutes avant chaque tableaux, ils seront effectués par le Juge Arbitre dans le gymnase de la compétition